



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'immersion de récifs artificiels au large de l'Île d'Oléron

Il sera procédé **du lundi 8 juin au 10 juillet inclus** à une enquête publique sur le projet d'immersion de récifs artificiels au large de l'Île d'Oléron.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès du Comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins, 89 quai du Ponnat, Chef de Baie, 17000 La Rochelle, Tél 05 46 67 37 36.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Saint Denis d'Oléron où il pourra être consulté du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00,

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit en mairie de St Denis d'Oléron au commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Francis GERVOIS, ingénieur en retraite, ancien directeur de l'école des TP d'Egletons, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Pierre Melinand, urbaniste qualifié, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de St Denis d'Oléron:
- lundi 8 juin 2015 de 9h00 à 12h00
- lundi 29 juin 2015 de 14h00 à 17h00
- vendredi 10 juillet 2015 de 14h00 à 17h00

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau des affaires environnementales), à la Sous Préfecture de Rochefort, à la Mairies de St Denis d'Oléron où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.